

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif 2018 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et estimées sur 2018. Composé de deux sections : le fonctionnement pour les opérations courantes, et l'investissement relatif aux opérations créant une plus-value pour la collectivité.

Le budget primitif présenté pour l'année 2018 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant de **54 104 953,06 €**. Les sections sont les suivantes :

- **37 521 732,14 €** en fonctionnement,
- **16 583 220,92 €** en investissement.

I – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement pour 2018 se présente comme suit :

BP 2018
FONCTIONNEMENT

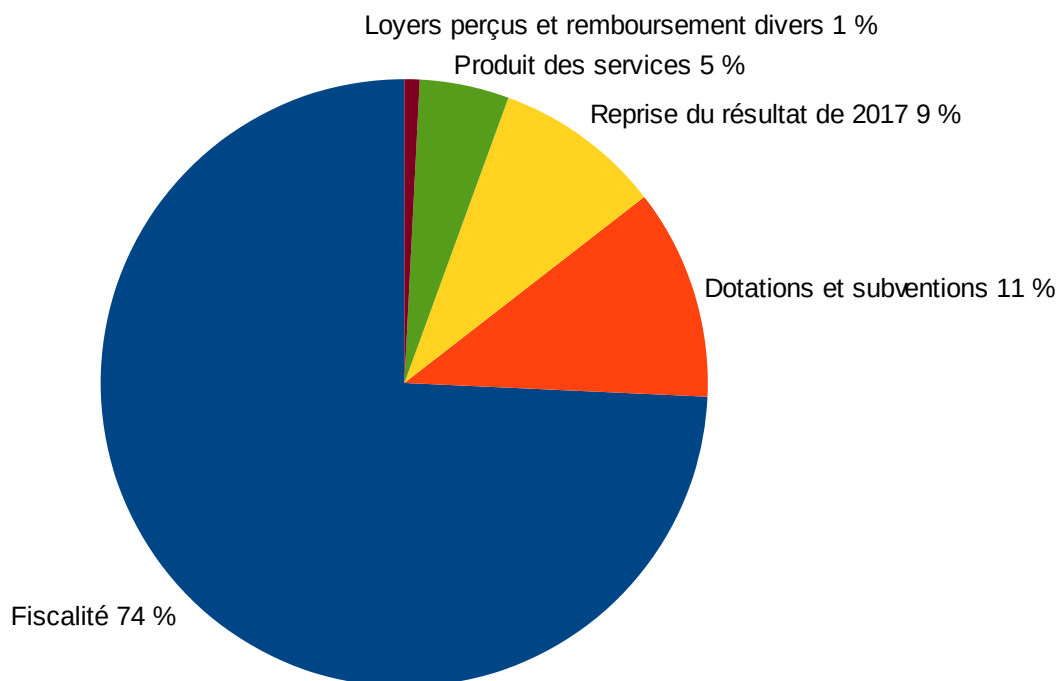
Chapitre	Libellé	BP + DM 2017	CA 2017	BP 2018
Dépenses réelles		31 774 920,43 €	29 075 675,15 €	30 787 291,36 €
011	Charges à caractère général	4 901 034,53 €	4 111 414,10 €	4 861 207,77 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 546 189,73 €	6 380 484,81 €	6 751 481,94 €
014	Atténuations de produits	13 086 453,00 €	13 032 785,77 €	13 108 053,00 €
65	Autres charges de gestion courante	4 866 363,38 €	4 838 725,01 €	4 950 337,98 €
66	Charges financières	843 117,42 €	670 653,77 €	653 685,67 €
67	Charges exceptionnelles	47 041,04 €	41 611,69 €	62 525,00 €
022	Dépenses imprévues	1 484 721,33 €	0,00 €	400 000,00 €
Dépenses d'ordre		6 228 513,16 €	2 026 633,13 €	6 734 440,78 €
023	Virement à la section d'investissement	4 198 949,66 €	0,00 €	4 673 621,14 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 029 563,50 €	2 026 633,13 €	2 060 819,64 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT		38 003 433,59 €	31 102 308,28 €	37 521 732,14 €

Chapitre	Libellé	BP + DM 2017	CA 2017	BP 2018
Recettes réelles		34 478 682,75 €	34 439 628,68 €	34 168 908,35 €
013	Atténuations des charges	77 609,42 €	101 373,60 €	100 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 791 664,95 €	1 656 979,79 €	1 785 357,11 €
73	Impôts et taxes	27 676 136,00 €	27 803 985,00 €	27 868 960,00 €
74	Dotations, subvention et participations	4 728 277,01 €	4 690 932,27 €	4 209 713,00 €
75	Autres produits de gestion courante	152 202,00 €	146 054,21 €	189 878,24 €
76	Produits financiers	18,75 €	18,75 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	52 774,62 €	40 285,06 €	15 000,00 €
Recettes d'ordre		3 524 750,84 €	0,00 €	3 352 823,79 €
002	Résultat d'exploitation reporté	3 524 750,84 €	0,00 €	3 352 823,79 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT		38 003 433,59 €	34 439 628,68 €	37 521 732,14 €

Résultat N	3 337 320,40 €
Reprise résultat N-1	3 524 750,84 €
Résultat total N	6 862 071,24 €
Prélèvement pour investissement (1068)	3 509 247,45 €
Résultat repris	3 352 823,79 €

Les recettes attendues pour 2018 sont les suivantes :

Recettes de fonctionnement du BP 2018



La fiscalité locale représente les 3/4 des recettes de 2018 :

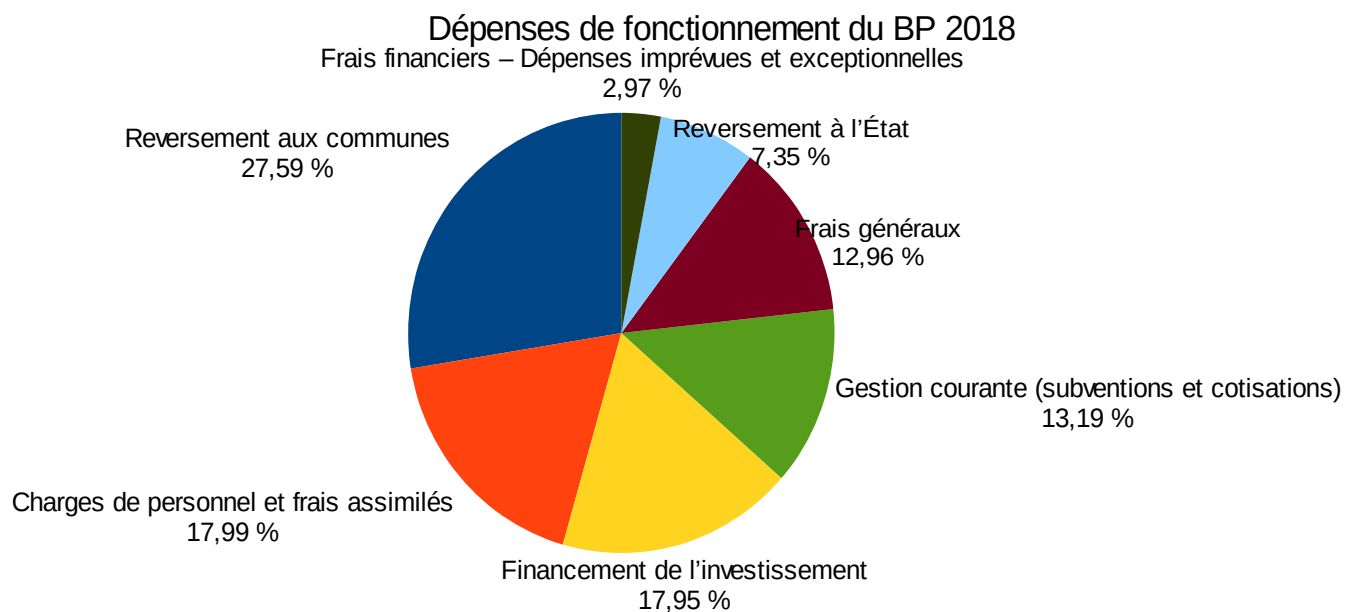
- 21 731 051 € sont estimées pour les taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et contribution foncière des entreprises),
- 4 900 000 € proviennent du versement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources,
- 1 237 909 € de recettes relatives à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

Il est également attendu 1 030 491 € de dotation de l'État au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement. Toutefois, cette recette est accompagnée d'une dépense estimée à 445 575 € au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques.

Les autres recettes sont :

- la reprise du résultat de fonctionnement de 2017 pour 3 352 823,79 €,
- le versement de la Dotation unique de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle pour 2 222 433 €,
- 2 146 700 € de recettes des services (subventions et redevances),
- 440 324,35 € de recettes diverses (remboursement de charge de fonctionnement, de charge de personnel et d'assurance, subventions diverses),
- 340 000 € d'exonération de compensation de la fiscalité,
- et 120 000 € de versement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

La composition des dépenses de fonctionnement est la suivante :



Le reversement aux communes correspond au versement d'une dotation de solidarité aux communes. Cette dotation est estimée à 10 351 393 €.

Le financement de l'investissement correspond à l'amortissement des biens et au versement à la section d'investissement pour permettre l'équilibre de cette dernière. En effet, la section d'investissement est en partie financée par l'épargne dégagée en fonctionnement. Ainsi, 2 060 819,64 € sont prévus pour l'amortissement des biens acquis, et 4 673 621,14 € sont prévus pour couvrir les dépenses d'investissement.

Concernant le fonctionnement des services, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6 003 805,77 €, et les charges de personnel correspondantes sont estimées à 6 538 997,94 € pour 2018.

Il est également prévu le paiement des intérêts d'emprunts pour 662 886,68 €, dont le capital est remboursé en investissement. Il est aussi prévu (-14 701,01 €) pour les intérêts courus non échus, et 5 500 € de frais financiers.

La CC2R est contributrice du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales. Sa contribution est estimée à 2 306 585 € pour 2018.

Il est également versé des subventions aux associations : 1 620 190 €, et des participations à des organismes auxquels la CC2R a adhéré (traitement des déchets, Service d'Incendie et de Secours, syndicats de rivières,) pour 2 107 634,98 €.

D'autres dépenses sont également prévues pour 804 999€, notamment pour les dépenses suivantes :

- 445 575 € pour le prélèvement au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques,
- 112 000 € de loyer pour un bâtiment sur les zones d'activités économiques,
- 40 000 € de taxe d'aménagement et de redevance d'archéologie préventive.

Il est également prévu 400 000 € de dépenses imprévues de fonctionnement.

II – La section d'investissement

La section d'investissement se présente comme suit pour 2018 :

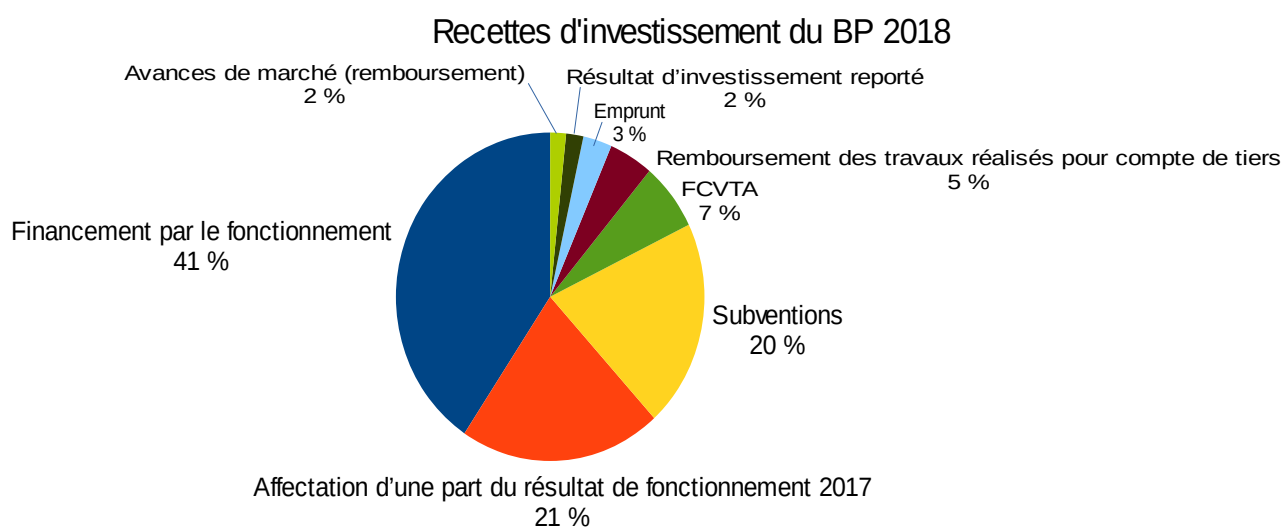
BP 2018 INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	BP + DM 2017	CA 2017	BP 2018
	Dépenses réelles	21 471 492,87 €	12 110 376,36 €	16 583 220,92 €
020	Dépenses imprévues	646 803,74 €	0,00 €	649 716,22 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	2 410 418,00 €	2 409 325,47 €	2 430 140,76 €
20	Immobilisations incorporelles	160 089,47 €	51 411,10 €	217 106,00 €
204	Subventions d'équipement versées	3 103 610,84 €	1 267 346,99 €	2 585 020,53 €
21	Immobilisation corporelles	3 937 103,27 €	1 792 055,19 €	3 510 762,71 €
23	Immobilisations en cours	10 783 867,55 €	6 545 318,70 €	6 730 193,61 €
458	Opérations pour compte de tiers	429 600,00 €	44 918,91 €	460 281,09 €
	Dépenses d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	21 471 492,87 €	12 110 376,36 €	16 583 220,92 €

Chapitre	Intitulé	BP + DM 2017	CA 2017	BP 2018
	Recettes réelles	11 731 701,56 €	6 876 736,38 €	9 544 508,84 €
13	Subventions d'investissement reçues	3 404 021,72 €	997 961,06 €	3 395 443,42 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 006 738,00 €	3 504 500,00 €	499 441,50 €
21	Immobilisation corporelles	500 311,00 €	10 311,00 €	0,00 €
23	Immobilisation en cours	572 307,72 €	78 753,73 €	271 663,94 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 411 169,80 €	2 140 274,70 €	4 610 142,55 €
024	Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4582	Opérations pour le compte de tiers	837 153,32 €	144 935,89 €	767 817,43 €
	Recettes d'ordre	9 739 791,31 €	2 026 633,13 €	7 038 712,08 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	3 511 278,15 €	0,00 €	304 271,30 €
021	Virement de la section de fonctionnement	4 198 949,66 €	0,00 €	4 673 621,14 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 029 563,50 €	2 026 633,13 €	2 060 819,64 €
041	Opérations patrimoniales			0,00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	21 471 492,87 €	8 903 369,51 €	16 583 220,92 €

Résultat N	-3 207 006,85 €
Reprise résultat N-1	3 511 278,15 €
Résultat total N	304 271,30 €
Résultat repris	304 271,30 €

Les dépenses d'investissement sont financées par les recettes suivantes :



41 % des recettes d'investissement proviennent de la section de fonctionnement pour 6 734 440,78 €. Cela comprend l'amortissement des biens ainsi que le versement d'équilibre nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement.

Une partie du résultat de fonctionnement de 2017 est également affectée à l'investissement pour 3 509 247,45 €, et il est aussi repris le résultat d'investissement de 2017 pour 304 271,30 €.

Il est également attendu des subventions, dont le versement est fonction de l'avancée des projets d'investissement, pour un total de 3 395 443,42 €. Ces subventions proviennent du FEDER, de l'État, du Conseil régional d'Occitanie Midi-Pyrénées, du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, du syndicat des eaux Adour Garonne, ou encore de la Fédération de pêche.

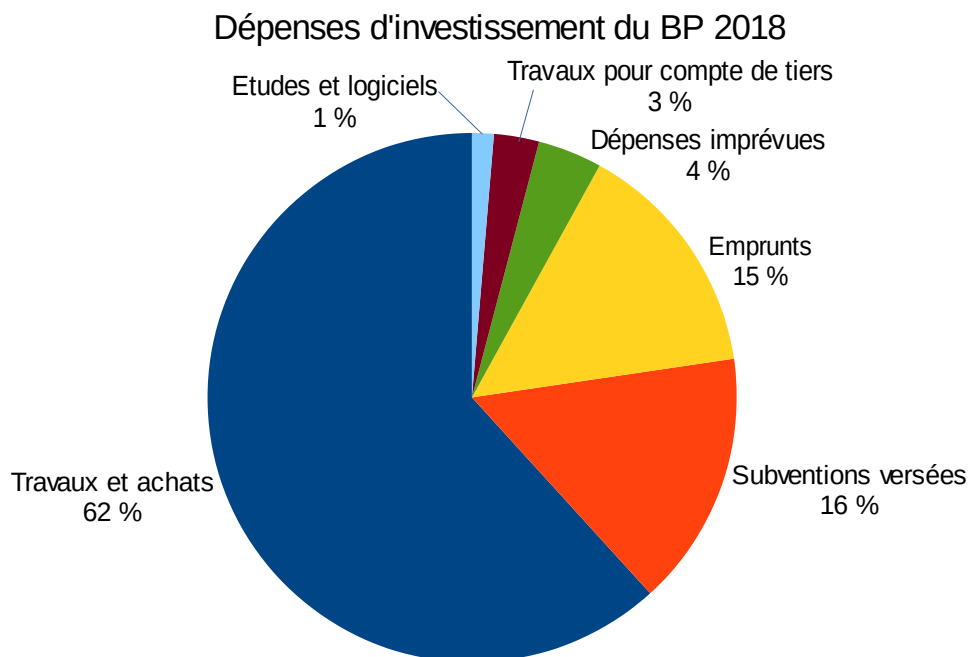
Le FCTVA est le remboursement d'une partie de la TVA payée sur la majeure partie des travaux et achats d'investissement réalisés. Cette recette est estimée à 1 100 895,10 €.

Les travaux réalisés pour le compte de tiers seront remboursés pour 767 817,43 €.

Il est également prévu de débloquer un emprunt de 496 441,50 €, contracté fin novembre 2017 auprès de la Caisse des Dépôts à taux zéro. 3 000 € sont également prévus au chapitre 16 pour le versement d'avances effectuées sur les emplacements de l'aire des gens du voyage.

Le remboursement des avances forfaitaires versées ou à verser éventuellement représentent une recette de 271 663,94 €. Ces sommes sont fonction des marchés signés et permettent aux entreprises d'avoir les fonds nécessaires pour commencer la réalisation des travaux demandés, dans l'attente du paiement des premières factures. Ces avances font ensuite l'objet de remboursement.

Les dépenses d'investissement prévues sont les suivantes :



Des travaux, des achats de matériels et des études sont prévus pour 10 458 062,32 €. Cela concerne notamment les opérations suivantes :

- 8 673 132,59 € de travaux importants notamment :
 - l'extension des locaux de la CC2R : 2 760 258,61 €
 - le programme de voirie 2017 et 2018 : 1 702 000 €
 - la maison de santé de pôle : 1 352 000 €
 - le club house du patinodrome : 699 000 €
 - le parvis de la CC2R : 706 700 €
 - la réalisation du plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat : 175 606 €
 - l'office de tourisme intercommunal : 456 522 €
- 524 152,99 € d'acquisitions de matériel et de travaux par les services,
- 390 100,35 € de travaux dans les écoles,
- 366 891,39 € de travaux sur les bâtiments et équipements de la CC2R,
- 300 000 € pour l'achat de terrain sur la zone de Pommevic-Goudourville,
- 203 785 € d'avances forfaitaires pour les marchés publics.

La CC2R soutient également l'investissement local par le versement de subventions d'équipements, principalement versées aux communes, pour 2 585 020,53 €, dont 314 000 € sont versés au Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne pour la réalisation du rond point d'accès à la zone d'activité économique de Pommevic-Goudourville.

Il est également inscrit le remboursement du capital de la dette pour 2 425 140,76. 5 000 € sont également prévus pour le remboursement des avances effectuées pour les emplacements de l'aire des gens du voyage.

Des travaux pour le compte de tiers sont prévus pour un montant de 460 281,09 €.

649 716,22 € sont également provisionnés pour des dépenses imprévues d'investissement.

III – Le budget consolidé (principal et annexe)

La CC2R possède également un budget annexe concernant l'assainissement non collectif, nommé SPANC. Ce budget s'équilibre par ses propres recettes provenant des contrôles réalisés sur les installations existantes et créées, et par des subventions de l'Agence de l'eau.

Ce budget s'élève à 92 564,27 €, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement, et ne comprend aucune opération d'investissement.

Ainsi, le budget consolidé de la CC2R (budgets principal et annexe) s'élèvent à 54 197 517,33 € :

- 37 614 296,41 € en fonctionnement,

- 16 583 220,92 € en investissement.